

Compte-rendu

L'Assemblée générale des Gueules Cassées

du 20 au 22 juin 2012

Voici quelques images choisies des manifestations qui ont émaillé notre Assemblée générale annuelle, manifestations traditionnelles de cohésion, de recueillement et d'amitié.

Après l'hommage au Soldat inconnu et le ravivage de la Flamme sacrée sous l'arc de triomphe, c'est en la basilique Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, dans le 2^e arrondissement, que nous avons rendu cette année hommage à la mémoire de nos fondateurs, de nos camarades et de nos bienfaiteurs disparus, en participant à la messe dite par le père Hervé Soubias.

C'est enfin dans les locaux mis à notre disposition par la Française des Jeux, puis en notre domaine de Moussy-le-Vieux, que s'est terminée notre Assemblée générale 2012, sous un soleil radieux et plus particulièrement pour le repas de clôture, dans une ambiance plus que chaleureuse !

Merci à tous ceux qui nous ont fait, cette année encore, l'amitié et l'honneur de participer à cette assemblée.





LE RAVIVAGE DE LA FLAMME



▲ Après le dépôt de gerbe, à droite, en compagnie de Lucien Flamant et de Frédéric Martinez, le président ravive la Flamme sacrée.



▲ Les porte-drapeaux, toutes générations confondues.

▲ Les enfants des écoles, toujours fidèles à la cérémonie du Souvenir.

LA MESSE À LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES



⤴ Au centre et de gauche à droite, le père Hervé Soubias, curé-recteur de la basilique, notre président et le général Bruno Cuhe, gouverneur des Invalides, au milieu de nos porte-drapeaux.



⤴ Dans la basilique, Antoine du Passage, devant la plaque commémorant la libération de Notre-Dame-de-La-Garde, à Marseille, le 25 août 1944.

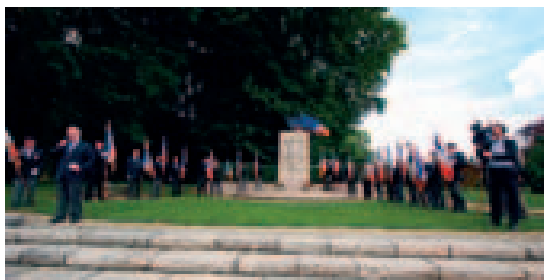
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À MOUSSY



◀ Lecture du rapport moral du président.



▼ De gauche à droite, le général Elrick Irastorza, ancien CEMAT, Henri Denys de Bonnaventure, le médecin général inspecteur Didier Lagarde et Pierre Nicollin fleurissent le Monument des Fondateurs.



▲ Un moment de recueillement...

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À MOUSSY



⤴ Bernard Simon et Jacques Augière fleurissent le caveau des Gueules Cassées.



⤴ Gilles Ménard, porte-drapeau de la région Île-de-France, à l'honneur.



⤴ Notre président et le professeur Bruno Gogly, lauréat du prix de la fondation des Gueules Cassées 2011.



Compte-rendu de l'Assemblée générale

du vendredi 22 juin 2012

Conformément à la convocation de l'Assemblée générale annuelle qui a été adressée, le 9 mai 2012, aux membres de l'UBFT, la séance est ouverte à 9h45, au centre de conférences de la Française des Jeux, à Moussy-le-Vieux (77).

La feuille de présence indique que **81** Gueules Cassées sont présents dans la salle.

Le président précise que **838** pouvoirs valables ont été reçus et que **784** pouvoirs nominatifs ou blancs ont pu être valablement répartis, dans la limite statutaire de 10 par membre présent, en cas de mise aux voix d'une motion de dernière minute.

Le président déclare l'Assemblée ouverte, à 9 h 45 et demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de tous ceux de nos camarades, de leurs conjoints ou membres de leur famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale.

Conformément à l'ordre du jour, il est donné lecture des différents rapports qui figuraient dans la brochure jointe à la convocation de cette Assemblée générale et dont les textes ne sont pas à nouveau reproduits.

Seuls un complément d'information donné par le président, les textes des rapports du commissaire aux comptes, documents officiels communiqués le jour de l'Assemblée, le résultat du vote des résolutions et les réponses aux questions diverses figurent dans ce compte-rendu.

- Lecture du rapport moral 2011 par le président, Henri Denys de Bonnaventure,
- Lecture du rapport d'activité 2011 par le directeur général, Olivier Roussel,
- Présentation des comptes 2011 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Présentation du budget 2012 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Lecture du rapport de la commission d'audit interne par son président, William Dumont,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du résultat du vote des résolutions, par Michel Nail, président de la commission de scrutin,
- Lecture du résultat du scrutin portant sur le renouvellement partiel du conseil d'administration, par le président de la commission de scrutin, Michel Nail.

En complément de son rapport moral, le président apporte les précisions suivantes

Perspectives pour l'après 2011

L'aide sociale à nos membres sera maintenue, je le redis, quoi qu'il arrive. Mais une évolution est indispensable dans sa forme et son contenu, en raison notamment du vieillissement de nos membres, du changement de mode de vie, du développement du maintien à domicile.

S'agissant de nos effectifs, la courbe démographique de l'association est extrêmement défavorable : 38% d'entre nous ont plus de 80 ans; 73% des membres (les trois quarts de l'effectif) ont plus de 75 ans. La moyenne d'âge dépasse les 77 ans.

Compte-rendu de l'Assemblée générale

du vendredi 22 juin 2012

Heureusement, des membres plus jeunes commencent à s'impliquer dans la vie de l'association, que ce soit dans les délégations régionales ou au conseil d'administration. C'est encourageant pour l'avenir.

Mais le vieillissement de l'association n'est plus masqué qu'en partie par l'adhésion des blessés en OPEX et des blessés en service, qui sont bien sûr beaucoup plus jeunes. Comme je l'ai dit à propos de 2011, leur nombre est évidemment et heureusement insuffisant pour combler les vides.

Cela aura bien sûr une influence sur la gouvernance et le fonctionnement de notre association. Nous y réfléchissons, notamment dans notre groupe Avenir et nous avons déjà pris quelques mesures, en particulier dans la rédaction des statuts de l'association et de la fondation, points que j'aborde maintenant.

Les nouveaux statuts de notre fondation, qui prévoient expressément le maintien de cette aide le moment venu, je vous rappelle qu'ils viennent d'être validés par le Conseil d'État.

Les statuts de l'association, quant à eux, ont été validés par le Conseil d'État, par décret du ministère de l'Intérieur.

Dans les semaines à venir, nous allons, en concertation avec les administrateurs, en examiner les retombées sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration.

La commission d'audit interne n'est pas reconduite comme commission permanente : cette activité pourra bien sûr être relancée en tant que de besoin, sur un sujet particulier.

Je tiens à rendre hommage à ses membres pour la qualité du travail accompli, et particulièrement par son président

William Dumont qui vous présentera son rapport pour l'année 2011 dans quelques instants, et je les en remercie.

S'agissant de l'avenir des domaines, 2012 pourrait être une année déterminante.

En effet, les démarches que nous avons entreprises depuis plusieurs années ouvrent de prometteuses perspectives.

Pour Le Coudon, cette évolution s'est concrétisée dans les dernières semaines par la décision prise à l'unanimité par votre conseil d'administration de racheter 86 lits répartis sur trois établissements appartenant à un même exploitant, voués à la fermeture, sous réserve définitive de l'accord de l'Agence régionale de santé et du Conseil général. Nous sommes pour l'instant en négociation favorable avec ces instances qui ont donné un accord de principe.

Un nouveau bâtiment sera construit, l'accueil des membres de l'UBFT pour des séjours de vacances étant bien entendu maintenu.

Pour Moussy, nous réfléchissons à la création d'un centre de répit pour patients Alzheimer et leurs conjoints, ainsi qu'à la possibilité de regroupement sur le site de deux petites maisons de retraite déjà existantes, appartenant au monde associatif, regroupement accompagné de synergies permettant une utilisation optimale du domaine. Toutes ces pistes sont explorées pour tenter de résoudre notre problème.

Pour conclure, nous venons de franchir le seuil des 90 ans de l'association et des 10 ans de la fondation. Mais nous n'allons pas en rester là : nos activités et notre dynamisme montrent clairement notre volonté de poursuivre l'œuvre de nos anciens dans le respect de la belle devise qu'ils nous ont léguée : « Sourire Quand Même ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le président,
Messieurs les membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres **de l'association Union
des Blessés de la Face et de la Tête**,

Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

Monsieur le président,
Messieurs les Membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre
Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **Union
des Blessés de la Face et de la Tête**, tels qu'ils sont
 joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues
 par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre conseil d'ad-
 ministration en date du 19 avril 2012. Il nous appartient,
 sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces
 comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice
 professionnel applicables en France ; ces normes requièrent
 la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assu-
 rance raisonnable que les comptes annuels ne comportent
 pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier,
 par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection,
 les éléments justifiant des montants et informations figurant
 dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier
 les principes comptables suivis, les estimations significatives
 retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous
 estimons que les éléments que nous avons collectés sont
 suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des
 règles et principes comptables français, réguliers et sincères
 et donnent une image fidèle du résultat des opérations de
 l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du
 patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code
 de commerce relatives à la justification de nos appréciations,
 nous vous informons que les appréciations auxquelles nous
 avons procédé ont porté sur le caractère approprié des prin-
 cipes comptables appliqués, sur les estimations significatives
 retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur
 présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de
 notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur
 ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opi-
 nion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes
 d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifica-
 tions spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et
 la concordance avec les comptes annuels des informations
 données dans le rapport de gestion du président et dans les
 documents adressés aux membres sur la situation financière
 et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats
 et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports
 de votre président, de votre directeur général, de votre
 trésorier et de la commission d'audit interne.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

FRANCE AUDIT
 Représentée par Monsieur Didier PIRO

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Monsieur le président,
Messieurs les membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres de l'association **Union des Blessés de la Face et de la Tête**,

Siège social : 20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

I - Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article L. 823-12 du code de commerce,

nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

- avec la fondation des Gueules Cassées,
- nature et objet : convention de refacturation de frais de personnel administratif et comptable,
- modalités : refacturation sur la base d'un nombre d'heures effectué par les salariés de l'UBFT pour la fondation et refacturation des charges de personnel correspondantes.

Pour l'année 2011, cette refacturation s'est élevée à 50 058,23 euros.

Cette convention a cependant été signée par les présidents de l'UBFT et de la fondation des Gueules Cassées.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Avec la fondation des Gueules Cassées

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation des Gueules Cassées a été reconnue comme établissement d'utilité publique. Dès lors, le président de la fondation des Gueules Cassées, en vertu de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 euros constituant ainsi la dotation de l'établissement. Nous vous rappelons que

vosre Assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

II. Avec Les Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

À compter du 1^{er} janvier 1973, l'association Les Ailes Brisées a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale.

Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre la Française des Jeux et le GIE Prelo a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et Les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2011, la dotation allouée à l'association Les Ailes Brisées s'est élevée à **968 971 euros**.

III. Avec la Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229% ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

IV. Avec l'ARPAH

Compte tenu des liens existants entre votre association et l'ARPAH, un certain nombre d'administrateurs de votre asso-

ciation sont également administrateurs de l'ARPAH. À ce titre nous vous rappelons que, sur l'exercice 2011, aucune somme n'a été versée à l'ARPAH.

V. Avec Sicav Épargne Aguesseau

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier Lazard et votre association afin de créer la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Le conseil d'administration du 18 juin 2004 a autorisé votre président à signer le protocole avec l'établissement financier Lazard. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est prononcé pour la constitution de la Sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ». Cette Sicav a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2011, les 8 664 parts que vous détenez dans la Sicav « Sicav Épargne Aguesseau » s'élèvent à un montant de **90 114 680,00 euros**.

VI. Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 32 entités suivantes :

- a. Avec la fondation des Gueules Cassées
- b. Avec Les Ailes Brisées
- c. Avec l'Office National des Anciens Combattants
- d. Avec la Fondation Hôpital Saint-Joseph
- e. Avec la Fondation Maréchal Lyautey
- f. Avec l'Union Nationale Armée Blindée Cavalerie Chars
- g. Avec l'ARPAH (Association pour la Réadaptation des Personnes Âgées Handicapées)
- h. Avec la Sicav Épargne Aguesseau
- i. Avec la Fondation du Souvenir de Verdun
- j. Avec l'Institution Nationale des Invalides
- k. Avec l'Association Jean Lachenaud
- l. Avec l'Office Chrétien des Handicapés
- m. Avec l'Association Bagnolaise d'Information
- n. Avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

- o.** Avec le Foyer de l'Institution Nationale des Invalides
- p.** Avec l'Amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Paris
- q.** Avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures
- r.** Avec le Souvenir Français
- s.** Avec Solidarité Défense
- t.** Avec Promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »
- u.** Avec l'Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
- v.** Avec l'Association Amitié et Partage
- w.** Avec l'Unité de Soins Longue Durée Sainte-Élisabeth
- x.** Avec l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, Groupement de l'Ain
- y.** Avec la Ligue de Tir du Lyonnais
- z.** Avec la société de tir Les Pionniers Bressans
- a.a.** Avec la Fondation Paul Parquet
- b.b.** Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
- c.c.** Avec l'Association des Anciens et Amis de St-Louis-de-Pratlong
- d.d.** Avec l'Association pour la Protection du Patrimoine de Fiac
- e.e.** Avec l'Association des Amis et Lieux de Culte de Fiac
- f.f.** Avec la Française des Jeux

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2012

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉOLUTIONS

arrêtées par le conseil d'administration du 19 avril 2012

Inscrits	2 837
Votants	1 168

Résolution n°1 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	49
Exprimés	1 050
Pour	991
Contre	8
Abstentions	51

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activité 2011, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution n°2 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	53
Exprimés	1 046
Pour	934
Contre	13
Abstentions	99

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier, du commissaire aux comptes et de la commission d'audit interne, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2011 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au conseil d'administration.

Elle décide d'affecter au report à nouveau le déficit de 2 312 433 euros. Le report à nouveau sera ainsi ramené de 5 932 124 euros à 3 619 691 euros.

Résolution n°3 :

Approuvée à la majorité absolue

Nuls	69
Blancs	60
Exprimés	1 039
Pour	966
Contre	10
Abstentions	63

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2012, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution n°4 :**Approuvée à la majorité absolue**

Nuls	69
Blancs	51
Exprimés	1 048
Pour	960
Contre	14
Abstentions	74

Conformément à l'article X des statuts, l'Assemblée générale approuve la délibération du conseil d'administration relative à l'aliénation de biens immobiliers au profit de la commune de Moussy-le-Vieux :

- une parcelle de terrain sise à Moussy-le-Vieux cadastrée AI 248 d'une contenance de 1 000 m², située à l'extérieur du domaine derrière la mairie, afin de répondre à la demande de la commune pour la construction d'une mini crèche intercommunale;
- une parcelle de terrain sise à Moussy-le-Vieux cadastrée AB0034, d'une contenance de 50 m², située à l'extérieur du domaine des Gueules Cassées sur la hauteur du village, afin de répondre à la demande de la commune de créer un chemin pédestre.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INSCRITS	2 837
Votants par correspondance	1 163
Votants sur place	5
Total des votants	1 168

Bulletins nuls et blancs	96
Exprimés	1 072

MAJORITÉ REQUISE

50% + 1 voix des suffrages exprimés	537
---	-----

■ Bernard Allorent	748	élu
■ Michel Clicque	933	élu
■ Guy Delplace	871	élu
■ Henri Denys de Bonnaventure	988	élu
■ François Derrien	340	non élu
■ Michel Franque	865	élu
■ Xavier Halgand	835	élu
■ Ludovic Masson	355	non élu
■ Jean Roquet Montegon	846	élu
■ Serge Voisin	302	non élu

Les opérations de dépouillement ont été menées par la commission de scrutin, présidée par **Michel Nail**, administrateur, assisté par :

- **Tadj Charef**, délégué régional,
- **Robert Esquirol**, délégué régional,
- **Robert Lang**, délégué régional,
- **Bernard Luquet**, délégué régional,
- **Jean-Daniel Marquis**, administrateur,
- **Gérard Pinson**, délégué régional,
- **Serge Véron**, délégué régional.

Après lecture de ces résultats de scrutin, le président déclare l'Assemblée générale 2012 close à 11 h 45.